

BULLETIN DE FIN D'ANNÉE 2019-2020

INFORMATIONS CONCERNANT

LA MATERNELLE 4 ANS ET LA MATERNELLE 5 ANS

Comme vous le savez, le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire au Québec. Cette décision a entraîné la fermeture des écoles et interrompu brusquement la 3^e étape de l'année scolaire. Vous trouverez ci-après de l'information sur les ajustements apportés au bulletin de la maternelle en fonction de cette situation, ainsi que des réponses à vos questions.

Bulletin de fin d'année à la maternelle

POUR LES 4 ANS

- Votre enfant poursuivra le programme d'éducation préscolaire l'an prochain en maternelle 5 ans.
 - Si votre enfant fréquente la maternelle **à temps plein** : la forme des communications aux parents est déterminée par l'école.
 - Si votre enfant fréquente la maternelle **à demi-temps** : l'enseignante ou l'enseignant fera état du développement de votre enfant pour chacune des compétences à l'étape 3 selon la légende inscrite au bulletin aux étapes 1 et 2 (A, B, C ou D). Elle ou il tiendra compte du contexte exceptionnel dans lequel les enfants ont été plongés depuis la fermeture des écoles.
 - Si elle ou il ne dispose pas d'observations suffisantes et pertinentes par rapport à chacune des compétences du programme d'activités, l'enseignante ou l'enseignant pourra indiquer la mention NE (non évaluée).
- Peu importe la forme de communication prévue, pour porter son jugement l'enseignante ou l'enseignant tiendra compte :
 - des circonstances exceptionnelles de fermeture prolongée des écoles;
 - de la non-fréquentation de l'école par certains enfants après la réouverture;
 - des contraintes introduites par les mesures sanitaires que les enfants devaient respecter à la réouverture de l'école.

Décision concernant le cheminement de votre enfant

La fermeture prolongée des écoles ne devrait pas changer le cheminement scolaire prévu pour votre enfant. Il poursuivra son développement à la maternelle 5 ans. L'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, de même que l'équipe-école, tiendront compte du contexte exceptionnel de la fermeture prolongée des écoles.

Extrait d'un bulletin de la maternelle 4 ans à demi-temps

	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	B	B	B
... (autres compétences du programme)	(A, B, C ou D)	(A, B, C ou D)	(A, B, C, D, ou NE)
Commentaires :			

LÉGENDE

COTE	ÉTAPES 1, 2 ET 3
A	L'élève se développe très bien.
B	L'élève se développe adéquatement.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.
NE	L'élève n'a pas été évalué.

 Les résultats déjà transmis demeurent inchangés.

 Pour la 3^e étape, l'enseignante ou l'enseignant indique la cote A, B, C ou D, le cas échéant, sur la base des observations qu'elle ou il a faites entre la fin de la 2^e étape et le 13 mars ainsi que sur la base d'autres observations jugées pertinentes qu'elle ou il a pu faire jusqu'à la fin de l'année.

Si elle ou il ne dispose pas de suffisamment d'observations pertinentes par rapport à chaque compétence, l'enseignante ou l'enseignant indiquera la mention NE (non évalué).

L'enseignante ou l'enseignant utilise la légende de l'étape 1 et 2 pour établir la cote.

POUR LES 5 ANS

- Puisque votre enfant termine le programme d'éducation préscolaire, son enseignante ou son enseignant fera un bilan de ses apprentissages. La décision de l'équipe-école concernant le cheminement de votre enfant sera indiquée dans le dernier bulletin.
- Le formulaire de bulletin habituel sera utilisé. L'enseignante ou l'enseignant situera votre enfant par rapport aux attentes du programme pour chacune des compétences, en tenant compte du contexte exceptionnel dans lequel les élèves ont été plongés depuis la fermeture des écoles. Elle ou il utilisera la légende inscrite à la 3^e étape (A, B, C ou D), en ajoutant au besoin des commentaires aux endroits prévus à cet effet.
- Si elle ou il ne dispose pas d'observations suffisantes et pertinentes par rapport à chacune des compétences du programme d'activités, l'enseignante ou l'enseignant pourra indiquer la mention NE (non évaluée).
- Cette communication vous sera transmise au plus tard le 10 juillet 2020.

Décision concernant le cheminement de votre enfant

La fermeture prolongée des écoles ne devrait pas changer le cheminement scolaire prévu pour votre enfant. Il devrait poursuivre ses apprentissages en 1^{re} année du primaire, comme prévu. L'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, de même que l'équipe-école, tiendront compte du contexte exceptionnel de la fermeture prolongée des écoles.

Extrait d'un bulletin de la maternelle 5 ans

	ÉTAPE 1	ÉTAPE 2	ÉTAPE 3
Se développer sur le plan sensoriel et moteur	B	B	B
... (autres compétences du programme)	(A, B, C ou D)	(A, B, C ou D)	(A, B, C, D, ou NE)
Commentaires :			

LÉGENDE

COTE	ÉTAPES 1 ET 2	ÉTAPE 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.
NE	—	L'élève n'a pas été évalué.

■ Les résultats déjà transmis demeurent inchangés.

■ Pour la 3^e étape, l'enseignante ou l'enseignant indique la cote A, B, C ou D, le cas échéant, sur la base des observations faites entre la fin de la 2^e étape et le 13 mars ainsi que sur la base d'autres observations jugées pertinentes faites jusqu'à la fin de l'année.

Si elle ou il ne dispose pas de suffisamment d'observations pertinentes par rapport à chaque compétence, l'enseignante ou l'enseignant indiquera la mention NE (non évaluée).

L'enseignante ou l'enseignant utilise la légende de l'étape 3 pour établir la cote.

Questions et réponses

Mon enfant, actuellement en maternelle 5 ans, sera-t-il prêt pour passer en 1^{re} année ?

Grâce aux apprentissages que votre enfant a pu faire depuis le début de l'année scolaire et avec l'accompagnement de son enseignante ou de son enseignant jusqu'à la fin de celle-ci, votre enfant pourra poursuivre son développement. De plus, à la rentrée scolaire prochaine, un soutien pédagogique particulier sera mis sur pied pour l'ensemble des élèves afin qu'ils puissent faire les apprentissages prévus en 1^{re} année.

Par ailleurs, dans l'intérêt de certains élèves qui ont un plan d'intervention, l'équipe-école prendra les mesures nécessaires pour assurer leur développement.

Mon enfant, resté à la maison, n'a pas pu participer aux activités d'encadrement pédagogique en ligne offertes par l'école faute d'outils technologiques adéquats. Y aura-t-il des conséquences sur son passage en 1^{re} année du primaire ?

Non. L'enseignante ou l'enseignant de votre enfant, de même que l'équipe-école, tiendront compte du contexte exceptionnel de la fermeture prolongée des écoles dans leur décision concernant le passage vers la 1^{re} année.

Mon enfant qui fréquentait la maternelle 4 ans rencontrait certaines difficultés au moment de la fermeture des écoles. Pourrait-il redoubler son année en raison de la fermeture des écoles ?

Non. Le règlement ne permet pas le redoublement des élèves de la maternelle 4 ans. Votre enfant poursuivra donc son cheminement à la maternelle 5 ans l'an prochain avec le soutien dont il aura besoin pour progresser.

EDUCATION.GOUV.QC.CA